

Approuvé par la Municipalité
 dans sa séance du :
 Le Syndic : La Secrétaire :
 Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général
 dans sa séance du :
 Le Président : La Secrétaire :
 La Cheffe du département :

Approuvé par le Département cantonal
 Lausanne, le :
 Le Chef du département :

Émis en vigueur le :

LÉGENDE

--- Limites du plan d'affectation communal

LIMITES DES CONSTRUCTIONS


— Limite des constructions maintenue en vertu du plan fixant la limite des constructions approuvé le 16 juin 1924, le 2 septembre 1981, le 27 juin 1984, le 5 septembre 1986 et le 25 août 2005

— Limite des constructions nouvelle

— Limite des constructions radiales (approuvée le 16 juin 1924, le 2 septembre 1981, le 27 juin 1984, le 5 septembre 1986 et le 25 août 2005)

— Front d'implantation obligatoire

— Front d'implantation obligatoire radiale (approuvé le 19 juin 2006)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 30 novembre 2021 fournies par le bureau Jaquier Pointet, géomètres brevetés, 1400 Verdon-sur-Bains.

Authentifié le :
 Signature :